

Administratif de l'exercice 2015, **APPROUVE** à **12 voix « pour »** et **4 voix « contre »** (Mesdames **RENAULT** et **CHOMYN**, Messieurs **BLIN** et **ANISKOFF**) le compte Administratif de l'exercice 2015 qui peut se résumer comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	337 276,67 €	1 153 335,64 €
Recettes	664 413,37 €	1 633 617,64 €
RESULTAT BRUT DE CLOTURE	+327 136,70 €	+ 480 282,00 €
Excédent/déficit 2013 reportés	- 365 640,06 €	+ 383 913,38 €
RESULTAT NET DE CLOTURE	- 38 503,36 €	+ 864 195,38 €
EXCEDENT GLOBAL		+ 825 692,02 €

Monsieur le Maire n'assiste pas au vote.

III. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, à **13 voix « pour »** et **4 abstentions** (Mesdames **RENAULT** et **CHOMYN**, Messieurs **BLIN** et **ANISKOFF**), **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement comme suit :

- à l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement (Cpte 1068): **100 803,36 €**
- le solde disponible en report à nouveau (Cpte 002) : **763 392,02 €**

IV. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de maintenir les taux des trois taxes directes locales appliqués en 2015 (TH, TFB et TFNB)
- de fixer les taux pour l'année 2016 selon le détail suivant :

Taxe d'Habitation	9,55 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	16,29 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	51,29 %

V. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, après présentation du budget primitif 2016 et sur proposition de Monsieur le Maire, **APPROUVE**, à **13 voix « pour »** et **4 voix « contre »** (Mesdames **RENAULT** et **CHOMYN**, Messieurs **BLIN** et **ANISKOFF**) le budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	575 330,00	Produits des services et du domaine	88 260,00
Charges de personnel	685 100,00	Impôts et taxes	1 231 784,00
Charges de gestion courante	108 400,00	Dotations et participations	222 777,00
Charges financières	40 100,00	Produits de gestion courante	39 900,00
Charges exceptionnelles	4 700,00	Atténuation de charges	40 000,00
Dotations aux amortissements	36 300,00	Produits financiers et exceptionnels	3 008,00
Virement à la section d'investissement	939 190,00	Excédent antérieur reporté	763 391,00
TOTAL	2 389 120,00	TOTAL	2 389 120,00

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement de la dette (en capital)	160 000,00	Excédent de fonctionnement affecté	100 804,00
Opérations d'équipement dont reste à réaliser	1 715 500,00	Emprunt	467 893,00
Remboursement taxe d'aménagement	62 800,00	FCTVA	110 737,00
Déficit d'investissement reporté	38 504,00	Taxe d'aménagement	15 000,00
		Subventions d'équipement	216 880,00
		Amortissement des immobilisations	36 300,00
		Produits de cessions d'immobilisations	90 000,00
		Virement de fonctionnement	939 190,00
TOTAL	1 976 804,00	TOTAL	1 976 804,00

VI. BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2015.

VII. TRAVAUX DE VOIRIE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PAR DES INTERVENTIONS PONCTUELLES MARCHE A BONS DE COMMANDE – ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à plusieurs opérations d'entretien de la voirie sur le territoire communal. Afin de respecter le code des marchés publics une consultation a été lancée pour un marché à bons de commande sur une période de 3 années avec un minimum de 10 000 € HT par an et un maximum de 60 000 € HT par an.

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir pour le marché à bons de commande des travaux de voirie, l'entreprise EUROVIA. :

VIII. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA PASSATION D'UN MARCHE SOUS FORME D'ACCORD-CADRE DESTINE A DES TRANSPORTS DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET ANIMATIONS MUNICIPALES

En 2013, différentes communes de l'Agglomération de la Région de Compiègne ont constitué un groupement de commandes pour optimiser leur masse d'achats en matières de transports des

activités extrascolaires, périscolaires et animations municipales, tout en conservant et améliorant la qualité du service. Les marchés qui ont été conclus sont arrivés à échéance.

Aujourd'hui, pour poursuivre cette démarche, il apparaît intéressant de relancer une consultation de prestataires, cette fois sous la forme de contrats « accords-cadres ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la création du groupement de commandes.

IX. PROJET DE RECRUTEMENT D'UN POLICIER MUNICIPAL – AVIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réflexion en cours pour le recrutement d'un policier municipal. Monsieur le Maire précise que la commune de Jonquières est intéressée. Le policier municipal serait recruté pour 2/3 sur Jaux et 1/3 sur Jonquières. La question d'une mise en commun avec Venette est évoquée et peut être étudiée, cependant les 2 communes ne dépendent pas de la même zone (gendarmerie pour Jaux, police pour Venette).

Deux hypothèses de recrutement sont envisagées :

- Le recrutement par une des deux communes avec mise à disposition sur la 2^{ème} commune
- Le recrutement par chacune des communes pour le temps souhaité

Monsieur le Maire précise que l'ARC a été interrogée afin d'envisager, comme par le passé, un recrutement à leur niveau. La commune a reçu une réponse négative. Suite à la transmission du schéma de mutualisation des services de l'ARC qui prévoit la possibilité pour l'ARC de recruter des agents de police municipale pour mise à disposition des communes membres, il convient de refaire un point avec eux.

Monsieur HARDIVILLIER précise que le conseil départemental finance la totalité des matériels.

X. INFORMATIONS DIVERSES

- **Piste cyclable jusqu'Armancourt :** Monsieur HARDIVILLIER informe le Conseil Municipal que toutes les promesses de vente ont été signées et transmises à l'ARC.
- **Manifestations :** Madame MUSELET fait le point sur les manifestations à venir :
 - Distribution la Bannette : 16 et 30 avril 2016
 - Brocante de l'ALJ le 30 avril 2016
 - 8 mai : armistice à 9h45
 - Artistes en liberté/marché du terroir : le 22 mai 2016
 - Randonnées cyclos le 22 mai 2016 à partir de 8h00

Monsieur AFFRE informe que le flyer « à vos agendas » du 2^{ème} trimestre est en cours d'impression.

- **Jumelage :** une réunion du groupe de travail communication aura lieu le 7 avril afin d'organiser la communication sur le projet de jumelage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel JEANNEROT